



FICHES "REPÈRES" DU RSU 2020



Collectivités ayant leur propre Comité technique

CDG 38

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique (RSU) 2020. Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR :

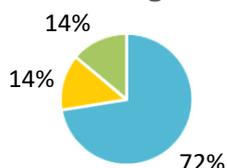
77%

> **Les 83 collectivités** ayant leur propre Comité technique (CT) ayant transmis leur RSU 2020 représentent 77 % de l'effectif territorial titulaire total des collectivités de l'Isère ayant leur propre CT.

> **24 585 agents recensés au total dans ces collectivités**, dont 17 820 fonctionnaires, 3 373 contractuels permanents et 3 392 contractuels non permanents.

Effectifs

72% des agents sont fonctionnaires



- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents

	Minimum	Maximum	Effectif moyen
Fonctionnaires	0	3376	215
Contractuels permanents	0	691	41
Contractuels non permanents	0	794	41



En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité

13 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

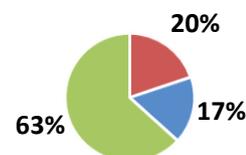
- ⇒ 2 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 63 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

42% d'agents relevant de la filière technique

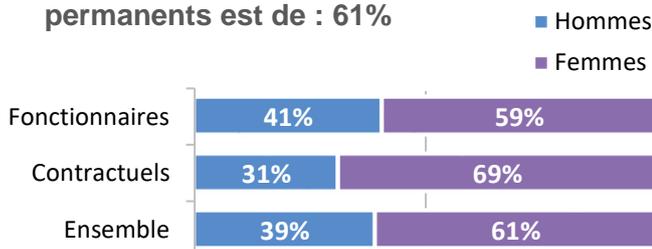
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	27%	28%	27%	69
Technique	43%	37%	42%	108
Culturelle	5%	7%	6%	14
Sportive	1%	1%	1%	3
Médico-sociale	14%	21%	15%	38
Police	2%		1%	3
Incendie	5%		4%	10
Animation	3%	6%	4%	10
Total	100%	100%	100%	256

63% d'agents relevant de la catégorie C



Catégorie	Effectif moyen
Catégorie A	51
Catégorie B	43
Catégorie C	162

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 61%

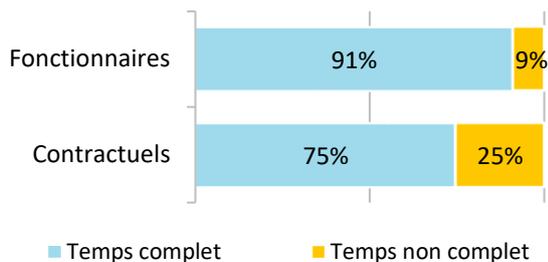


Le cadre d'emplois des Adjointes techniques représente 29%

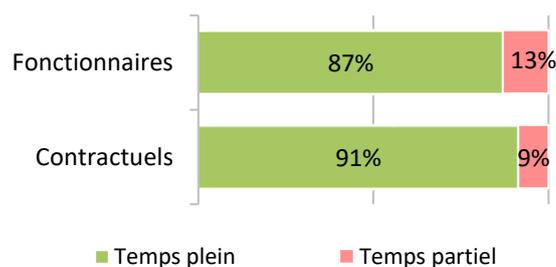
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	29%
Adjointes administratifs	13%
Attachés	7%
Rédacteurs	7%
Agents de maîtrise	5%

Temps de travail des agents permanents

91% des fonctionnaires à temps complet contre 75% des contractuels



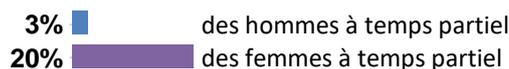
13% des fonctionnaires à temps partiel contre 9% des contractuels



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	30%	63%
Culturelle	23%	61%
Médico-sociale	14%	30%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Pyramide des âges

En moyenne, les agents des collectivités ayant leur propre CT ont 46 ans

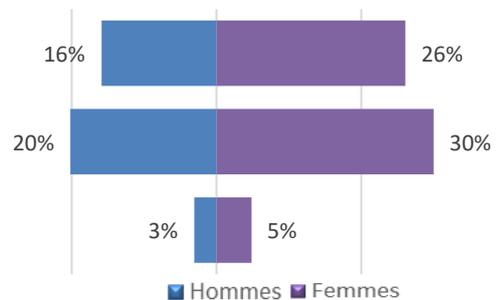
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,76
Contractuels permanents	39,18
Ensemble des permanents	46,40

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	40,06



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

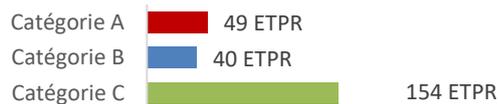
Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 277 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 207 fonctionnaires
- > 35 contractuels permanents
- > 34 contractuels non permanents

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



503 242 heures rémunérées en 2020 par collectivité

Positions particulières

En moyenne par collectivité :

- > Moins de un agent mis à disposition dans la collectivité
- > 1,6 agents mis à disposition dans une autre structure
- > Moins de un agent en congés parental

- > 1,7 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 1,1 agents détachés au sein de la collectivité
- > 2,3 agents détachés dans une autre structure
- > 1,9 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2020, 28 arrivées d'agents permanents et 23 départs en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 3 contractuels permanents nommés stagiaires



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019	Effectif physique au 31/12/2020
250 agents	255 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	↘	-0,6%
Contractuels	↗	19,9%
Ensemble	↗	2,1%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	35%
Départ à la retraite	27%
Mutation	12%
Mise en disponibilité	9%
Démission	7%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	36%
Remplacements (contractuels)	31%
Voie de mutation	13%
Réintégration et retour	6%
Recrutement direct	6%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- Moins de un agent a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel et a été nommé dans la collectivité en moyenne par collectivité

0,3 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,1 % des femmes

0,3 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,1 % des femmes

- 101,3 avancements d'échelon par collectivité

- 6,8 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2020

dont 3,1 % femmes et 1,9 % hommes

dont 2,4 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- 89 sanctions disciplinaires prononcées en 2020 parmi les 83 collectivités concernées

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	55	18
Sanctions 2 ^{ème} groupe	2	2
Sanctions 3 ^{ème} groupe	2	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	1	1

2 sanctions prononcées à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

6 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	55%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	20%
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	6%

Budget et rémunérations



- Les charges de personnel représentent 34,51 % des dépenses de fonctionnement



*Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

Montant moyen - Emplois permanents

Rémunérations annuelles brutes :	6 160 487 €
Primes et indemnités versées :	1 607 676 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	67 704 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	60 441 €
Supplément familial de traitement :	71 821 €
Indemnité de résidence :	443 €

Montant moyen - Emplois non permanents

Rémunérations annuelles brutes :	
	399 964 €

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

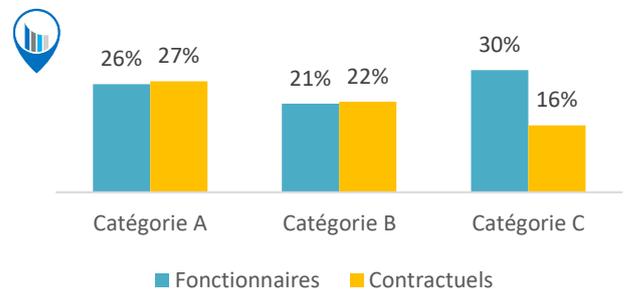
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	45 534 €	34 727 €	33 200 €	23 897 €	26 787 €	19 582 €
Technique	50 266 €	40 842 €	34 703 €	25 483 €	10 638 €	21 693 €
Culturelle	41 649 €	26 983 €	32 481 €	21 244 €	23 914 €	20 978 €
Sportive	44 452 €	36 162 €	33 960 €	25 842 €	27 308 €	25 277 €
México-sociale	37 518 €	29 466 €	36 054 €	26 179 €	23 733 €	18 329 €
Police			42 604 €		33 687 €	
Incendie	70 900 €		49 211 €		37 520 €	
Animation			30 644 €	25 796 €	25 124 €	23 053 €
Toutes filières	44 047 €	33 714 €	33 875 €	24 179 €	18 306 €	20 639 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 26,1 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	26,82%
Contractuels sur emplois permanents	21,91%
Ensemble	26,10%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ 96% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 4 935 heures en moyenne

- 90% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

24% des collectivités ont conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires

Absences (Agents présents au 31/12/2020)

En moyenne, 29,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire



> En moyenne, 8,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,96%	2,34%	5,38%	1,68%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,00%	2,39%	7,10%	1,74%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,12%	3,61%	8,24%	2,06%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 47,3 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

19 accidents* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée

- > 4,8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 78 jours d'absence consécutifs par accident du travail

*nombre moyen

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

19 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ 1,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée
- ⇒ 95 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 80 % sont en catégorie C*
- ⇒ 3 653 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

* sur les emplois permanents

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

3 assistants de prévention désignés dans la collectivité en moyenne

FORMATION

23 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 5 353 €

Coût par jour de formation : 229 €

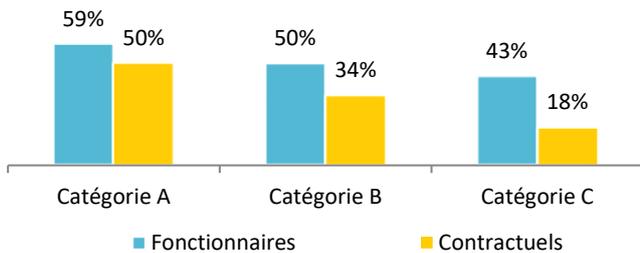
DOCUMENT DE PRÉVENTION

70% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation (Agents présents au 31/12/2020)

- En 2020, 44,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



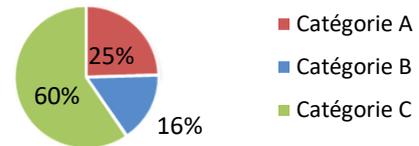
- 102 807 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	53 %
Autres organismes	44 %
Frais de déplacement	3 %

- 485 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,9 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	39%
Autres organismes	39%
Interne à la collectivité	22%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	2 405 668 €	2 181 586 €
Montant moyen par bénéficiaire	286 €	162 €

- L'action sociale des collectivités

57% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

51% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

57% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

75% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

Relations sociales

- Jours de grève

37,5 jours de grève recensés en moyenne en 2020
59% de collectivités concernées par des jours de grève

- Commissions Administratives Paritaires

0,8 réunion en moyenne en 2020 dans les collectivités

- Comité Technique Local

3,3 réunions en moyenne en 2020 dans les collectivités
1,9 réunions du CHSCT en moyenne en 2020 dans les collectivités

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : 25/02/2022

Version 3